

PILOTAGE

L'hon. M. CAMPBELL propose que le bill concernant le pilotage soit lu pour la deuxième fois. Il explique que le bill vise à refondre le système actuel, en particulier en prévoyant des règlements différents selon les diverses provinces. Trois changements sont prévus en ce qui concerne le Québec : le premier exempte de pilotage les bâtiments inférieurs à 250 tonnes, le second élargit encore davantage le rôle de la Maison de la Trinité, le troisième augmente les gains des pilotes en diminuant leur nombre. D'autres ports, jusque-là non pourvus d'autorité de pilotage, en recevront. Pour ce qui est de Halifax et de Saint-Jean, les autorités de pilotage seront nommées conjointement par la Couronne, la Chambre de commerce et le conseil municipal. Dans d'autres ports, il s'agira de trois personnes nommées par la Couronne. Une disposition prévoit le pouvoir d'exempter certains ports des lois et autorités de pilotage. Quant au Saint-Laurent, il est parfaitement conscient que l'on a trouvé à redire à l'absence du principe de concurrence, qu'il a regretté lui-même de ne pas voir dans le bill. Mais cette question est délicate. Il serait bien difficile d'aller contre la volonté des pilotes. Il faudrait probablement passer par les tribunaux, et certains procès devraient avoir lieu au Québec. Les pilotes possèdent, au titre de cet acte, des droits qu'il faut respecter. Il aurait donc été impossible d'introduire le système concurrentiel dans le bill. Comparativement à ce qui se passe à New York et dans d'autres endroits, le système actuel a, économiquement parlant, fonctionné relativement bien.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST dit que le bill devrait recevoir l'approbation de la Chambre. L'ancien système de pilotage laissait la porte ouverte à des abus comme le chantage et autres maux qui ont maintenant disparu. Il loue, quant à lui, la conduite et l'efficacité des pilotes.

L'hon. M. SKEAD proteste contre le système actuellement en vigueur sur le Saint-Laurent et contre ses illusions. La concurrence est, selon lui, le seul système valable pour la profession et les pilotes intelligents et entreprenants. Dans la profession, s'il faut en croire ceux qui ont participé à la réunion de la Chambre de commerce de la Puissance, y compris les armateurs et les exploitants de bois, le sentiment général est contre le système qui a prévalu jusqu'à maintenant. Il est donc prêt à se joindre à l'opposition ou à tout autre parti désireux de combattre cette partie du bill.

La motion est adoptée, le bill est renvoyé du comité sans amendement et est lu pour la troisième fois.

Un certain nombre de bills sont reçus de la Chambre des communes et lus pour les première et deuxième fois.

L'hon. M. CAMPBELL annonce que, à la prochaine séance de la Chambre, il proposera un certain nombre de résolutions concernant l'union de l'Île-du-Prince-Édouard avec le Canada.

Le Sénat s'ajourne à six heures.

* * *

REPRISE DE LA SÉANCE

Son Honneur le Président occupe le fauteuil.

L'hon. M. CAMPBELL annonce que les résolutions dont il a donné avis, ont trait à l'union de l'Île du Prince-Édouard avec le Canada. Étant donné le petit nombre de sénateurs actuellement présents à la Chambre, les sénateurs ne s'attendent sûrement pas à ce qu'il s'étende longuement sur ce sujet; depuis 1864, les sénateurs cherchent à réaliser l'union de l'Île du Prince-Édouard avec le Canada. Il ne reste plus actuellement que le dernier pas à franchir, c'est-à-dire à admettre l'Île du Prince-Édouard. Naturellement, Terre-Neuve reste encore à part, mais il estime personnellement que cela n'a pas beaucoup d'importance. Les conditions de l'admission de l'île, particulièrement les conditions financières, ont été adoptées par l'autre branche de la législature avec une quasi-unanimité; il est exposé dans ses résolutions que la Chambre des communes a, au cours de la présente session, présenté une adresse à Sa Majesté par et de l'avis du Conseil privé. La Chambre des communes étant principalement responsable de la partie monétaire de ces résolutions, il (M. Campbell) estime que les sénateurs présents peuvent fort bien adopter les arrangements pris. Il estime que les conditions autres que financières n'exigent pas une particulière attention de sa part. Il propose donc, appuyé par l'hon. M. Aikins, qu'elles soient maintenant adoptées.

L'hon. M. FERRIER déclare que, depuis la présentation au Parlement du projet de confédération, il a désiré vivre assez longtemps pour voir toute l'Amérique du Nord britannique unie au sein de cette Confédération. Il est donc maintenant particulièrement heureux que l'Île du Prince-Édouard se soit décidée à s'y joindre. Selon lui, la prospérité n'est pas toujours un avantage; car si la chasse au phoque avait été moins heureuse au cours des dernières années, Terre-Neuve, comme l'Île du Prince-Édouard, aurait désiré faire partie de la Confédération. Devant les difficultés qu'elle a rencontrées il y a peu de temps, l'Île du Prince-Édouard a été heureuse de s'appuyer sur une puissance plus solide. Je ne souhaite pas que Terre-Neuve rencontre les mêmes difficultés, mais si cette colonie comprenait son intérêt, elle chercherait à devenir partie de l'Union. (*Bravo!*)

L'hon. M. WARK estime qu'il faut se féliciter que la Confédération soit maintenant plus complète. Naturellement il est extrêmement souhaitable que Terre-Neuve s'y joigne également; mais ce n'est pas aussi important que pour l'Île du Prince-Édouard. Les conditions accordées sont extrêmement libérales. Il n'a pas de renseignements sur les actifs, mais presque toutes les dettes sont assumées sous la forme d'un réseau de chemin de fer presque complet. Une bonne route, utile et économiquement rentable, traversera l'île d'un bout à l'autre. Il espère que les habitants de l'île seront heureux de ces conditions.